



**STREGO AUDIT - Nantes**  
5 rue Albert Londres  
BP 20303  
44303 NANTES CEDEX 3

T : +33(0) 2 40 50 12 61

strego.nantes@bakertillystrego.com  
[www.bakertillystrego.com](http://www.bakertillystrego.com)

### **ASSOCIATION N.E.M.O.**

Association Loi 1901  
Siège social : 19 rue des Carnavaliers  
44300 NANTES

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2019

ANGERS | CHOLET | CHARTRES | LA ROCHELLE | LE MANS | LORIENT | NANTES | PARIS | TOURS

STREGO Audit SAS exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd, dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.  
Siège social : 4 rue Papau de la Verrie - 49000 Angers - Société inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers SAS au capital de 915 213 euros - R.C.S. Angers 800 382 434



---

## ASSOCIATION N.E.M.O.

Association Loi 1901  
Siège social : 19 rue des Carnavaliers  
44300 NANTES

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

A l'Assemblée Générale de l'Association N.E.M.O.,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions reçues.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des

procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 05 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes  
STREGO AUDIT



Christine BLANLOEIL

## BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 30/06/2019	Net au 30/06/2018
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, logiciels	750,00	750,00		
Autres immobilisations incorporelles	35 977,50	35 977,50		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Inst. tech., matériel et outillage industriel	228 548,94	128 523,77	100 025,17	103 814,79
Autres immobilisations corporelles	170 135,55	116 224,64	53 910,91	63 944,79
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres titres immobilisés	7,50		7,50	7,50
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>435 419,49</b>	<b>281 475,91</b>	<b>153 943,58</b>	<b>167 767,08</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en cours</b>				
Matières premières, autr. approvisionnements	11 430,80	11 430,80		5 994,87
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	13 819,60	1 656,00	12 163,60	5 778,00
Autres créances				38 105,60
<b>Disponibilités</b>	<b>277 672,62</b>		<b>277 672,62</b>	<b>233 163,01</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>4 369,20</b>		<b>4 369,20</b>	<b>1 416,20</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>307 292,22</b>	<b>13 086,80</b>	<b>294 205,42</b>	<b>284 457,68</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>742 711,71</b>	<b>294 562,71</b>	<b>448 149,00</b>	<b>452 224,76</b>

## BILAN PASSIF

	Net au 30/06/2019	Net au 30/06/2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	23 385,38	23 385,38
Report à nouveau	19 027,08	12 137,02
<b>Résultat net comptable de l'exercice</b>	<b>4 006,57</b>	<b>6 890,06</b>
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	161 290,76	177 872,63
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>207 709,79</b>	<b>220 285,09</b>
<b>DETTES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 891,10	52 461,07
Dettes fiscales et sociales	5 680,11	6 478,60
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	189 868,00	173 000,00
<b>TOTAL DETTES (1)</b>	<b>240 439,21</b>	<b>231 939,67</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>448 149,00</b>	<b>452 224,76</b>
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>	240 439,21	231 939,67

## COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	Du 01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
<b>Produits de fonctionnement</b>				
Services financés par les usagers	26 663,17	25 294,14	1 369,03	5,41
<b>Autres produits de fonctionnement</b>				
Subventions de fonctionnement	358 000,00	378 000,00	-20 000,00	-5,29
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	1 943,27	1 000,00	943,27	94,33
Cotisations	220,00	220,00		
Autres produits	2 012,98	2 012,87	0,11	0,01
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>388 839,42</b>	<b>406 527,01</b>	<b>-17 687,59</b>	<b>-4,35</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>				
Variation de stock de mat. premières et autres a		4 089,72	-4 089,72	-100,00
Autres achats et charges externes	330 784,88	342 084,98	-11 300,10	-3,30
Impôts, taxes et versements assimilés	760,34	471,06	289,28	61,41
Salaires et traitements	29 364,56	29 605,92	-241,36	-0,82
Charges sociales	9 014,88	10 154,01	-1 139,13	-11,22
Dotations aux amortissements sur immobilisatio	38 270,78	35 067,29	3 203,49	9,14
Dotations aux provisions sur actif circulant	6 594,87	5 435,93	1 158,94	21,32
Autres charges	2 297,15	2 632,05	-334,90	-12,72
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>417 087,46</b>	<b>429 540,96</b>	<b>-12 453,50</b>	<b>-2,90</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-28 248,04</b>	<b>-23 013,95</b>	<b>-5 234,09</b>	<b>-22,74</b>
<b>Produits financiers</b>				
Autres intérêts et produits assimilés	715,74	881,26	-165,52	-18,78
<b>Total des produits financiers</b>	<b>715,74</b>	<b>881,26</b>	<b>-165,52</b>	<b>-18,78</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>715,74</b>	<b>881,26</b>	<b>-165,52</b>	<b>-18,78</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-27 532,30</b>	<b>-22 132,69</b>	<b>-5 399,61</b>	<b>-24,40</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	Du 01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-27 532,30</b>	<b>-22 132,69</b>	<b>-5 399,61</b>	<b>-24,40</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 538,87	29 049,15	2 489,72	8,57
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>31 538,87</b>	<b>29 049,15</b>	<b>2 489,72</b>	<b>8,57</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérat.de gestion		26,40	-26,40	-100,00
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>26,40</b>	<b>-26,40</b>	<b>-100,00</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>31 538,87</b>	<b>29 022,75</b>	<b>2 516,12</b>	<b>8,67</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>421 094,03</b>	<b>436 457,42</b>	<b>-15 363,39</b>	<b>-3,52</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>417 087,46</b>	<b>429 567,36</b>	<b>-12 479,90</b>	<b>-2,91</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 006,57</b>	<b>6 890,06</b>	<b>-2 883,49</b>	<b>-41,85</b>

## ANNEXE

---

### ■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2019, dont le total est de 448.149,00 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 421.094,03 Euros et dégageant un excédent de 4.006,57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

### ■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément au règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) tout en respectant le principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

#### Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

#### Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

#### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## ANNEXE

### ■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Autres postes	36 727,50				36 727,50
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>36 727,50</b>				<b>36 727,50</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	213 607,40	14 941,54			228 548,94
Installations générales	34 836,99	9 505,74			44 342,73
Matériel de transport	105 480,93				105 480,93
Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 887,53		575,64		20 311,89
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>374 812,85</b>	<b>24 447,28</b>	<b>575,64</b>		<b>398 684,49</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>					
Autres titres	7,50				7,50
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>7,50</b>				<b>7,50</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>411 547,85</b>	<b>24 447,28</b>	<b>575,64</b>		<b>435 419,49</b>

## ANNEXE

### ■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Autres immobilisations incorporelles	36 727,50			36 727,50
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>36 727,50</b>			<b>36 727,50</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations techniques	109 792,61	18 731,16		128 523,77
Installations générales	13 887,92	7 680,60		21 568,52
Matériel de transport	72 039,26	7 993,84		80 033,10
Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 333,48	3 865,18	575,64	14 623,02
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>207 053,27</b>	<b>38 270,78</b>	<b>575,64</b>	<b>244 748,41</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>243 780,77</b>	<b>38 270,78</b>	<b>575,64</b>	<b>281 475,91</b>

#### Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	de 1 à 5 ans
Installations techniques :	Consommation temps	de 1 à 15 ans
Installations générales :	Consommation temps	de 1 à 5 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	de 1 à 8 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 1 à 8 ans

## ANNEXE

### ■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>PROVISIONS POUR DÉPRECIATION</b>				
Stocks et en-cours	5 435,93	5 994,87		11 430,80
Comptes de Tiers	1 056,00	600,00		1 656,00
<b>PROVISIONS POUR DÉPRECIATION</b>	<b>6 491,93</b>	<b>6 594,87</b>		<b>13 086,80</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>6 491,93</b>	<b>6 594,87</b>		<b>13 086,80</b>

*Dont dotations et reprises d'exploitation*

6 594,87

### ■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>				
<b>Actif circulant</b>				
Usagers douteux ou litigieux	2 256,00	2 256,00		
Autres créances usagers	11 563,60	11 563,60		
Charges constatées d'avance	4 369,20	4 369,20		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>18 188,80</b>	<b>18 188,80</b>		
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
<b>ÉTAT DES DETTES</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	44 891,10	44 891,10		
Personnel et comptes rattachés	2 858,34	2 858,34		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 553,87	2 553,87		
Etat et autr. collect. publi. - Autr. imp. taxes vers. ass	267,90	267,90		
Produits constatés d'avance	189 868,00	189 868,00		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>240 439,21</b>	<b>240 439,21</b>		

## ANNEXE

### ■ CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 739,70
Dettes fiscales et sociales	4 412,66
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>46 152,36</b>

### ■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
<b>Charges constatées d'avance</b>	
Charges d'exploitation	4 369,20
<b>TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>4 369,20</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	
Produits d'exploitation	189 868,00
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>189 868,00</b>

### ■ VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	23 385,38			23 385,38
Report à nouveau	12 137,02	6 890,06		19 027,08
Résultat de l'exercice	6 890,06	4 006,57	6 890,06	4 006,57
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>42 412,46</b>	<b>10 896,63</b>	<b>6 890,06</b>	<b>46 419,03</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
Subv. d'invest. non renouvelables par l'organism	177 872,63		16 581,87	161 290,76
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>177 872,63</b>		<b>16 581,87</b>	<b>161 290,76</b>
<b>VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>220 285,09</b>	<b>10 896,63</b>	<b>23 471,93</b>	<b>207 709,79</b>

## ANNEXE

---

### ■ AUTRES PRÉCISIONS

Un hangar a été construit par l'association pour un montant de 105 K€, financés en intégralité par une subvention d'investissement de la Ville de Nantes. Cette construction devra être restituée à la Ville de Nantes en cas d'arrêt de l'association.

### ■ CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La Ville de Nantes met à disposition de l'association NEMO :

- un entrepôt d'une superficie de 3400 m<sup>2</sup> environ et un parking. Il est précisé que le montant de cette mise à disposition est estimé à 238 000 € par la Ville de Nantes.
- 9 plateformes automotrices. La valeur d'achat des 9 plateformes est de 578 304 €.

En outre, l'association NEMO a fait appel à 16 associations de carnavaliers représentant environ 174 bénévoles.

Pour l'évènement en tant que tel, l'association fait appel à 400 volontaires supplémentaires.

### ■ SUBVENTIONS REÇUES

Au titre de l'exercice 2019, l'association NEMO a bénéficié :

- de 365 K€ de subventions de fonctionnement,
- de 15 K€ de subvention d'investissement sur des biens non renouvelables, destinée à financer l'acquisition de matériels dans l'exercice.

En outre, l'association a comptabilisé, un produit constaté d'avance de 180 K€ au titre de la préfiguration du carnaval 2020.